



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/275
7 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 36 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 6 août 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-jointe du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine, en date du 31 juillet 1997, concernant l'attentat terroriste perpétré à Jérusalem le 30 juillet 1997 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration qui y est jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Anatoli M. ZLENKO

* A/52/150 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine,
en date du 31 juillet 1997

[Original: russe]

L'Ukraine est alarmée et profondément troublée par l'acte de terrorisme révoltant qu'a commis le groupe islamiste fondamentaliste Hamas dans un endroit très fréquenté, le marché central de Jérusalem, y faisant des dizaines de victimes innocentes.

Cet acte sanglant, perpétré au moment même de la reprise tant attendue des pourparlers israélo-palestiniens, compromet un processus de paix déjà bien fragile et déstabilise la situation dans la région.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine condamne énergiquement la violence en tant que moyen de règlement des conflits et exhorte les parties israélienne et palestinienne à reprendre les pourparlers dès que possible, à rechercher le compromis et à coopérer davantage, notamment dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

L'Ukraine est convaincue que le seul moyen de faire face à la menace du terrorisme au Moyen-Orient est d'intensifier et d'accélérer le processus de paix pour parvenir à un règlement définitif du conflit israélo-arabe, et ce dans l'intérêt vital non seulement des pays de la région, mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble.
